



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Conseil général de l'environnement
et du développement durable*

Metz, le 10 décembre 2018

*Mission régionale d'autorité environnementale
Grand Est*

*Nos références : 2018AGE84
Affaire suivie par : Eric Vogein
Tél. : 03 87 20 46 53
eric.vogein@developpement-durable.gouv.fr*

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 13 septembre 2018, vous avez sollicité l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Woustviller.

Vous trouverez sous ce pli l'avis en question.

Je précise qu'il s'agit d'un avis simple, en application du code de l'urbanisme, qui porte sur la qualité de l'évaluation environnementale que vous avez réalisée, dans le rapport de présentation du dossier, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Vous aurez la possibilité de rédiger un mémoire en réponse aux conclusions de cet avis, que vous pourrez insérer dans le dossier d'enquête publique.

Je vous indique que cet avis est porté à la connaissance du public par mise en ligne sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/grand-est-r5.html>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale
d'autorité environnementale,

Alby Schmitt

Monsieur le Maire
de la commune de Woustviller
24 rue de Nancy
57915 Woustviller



Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est